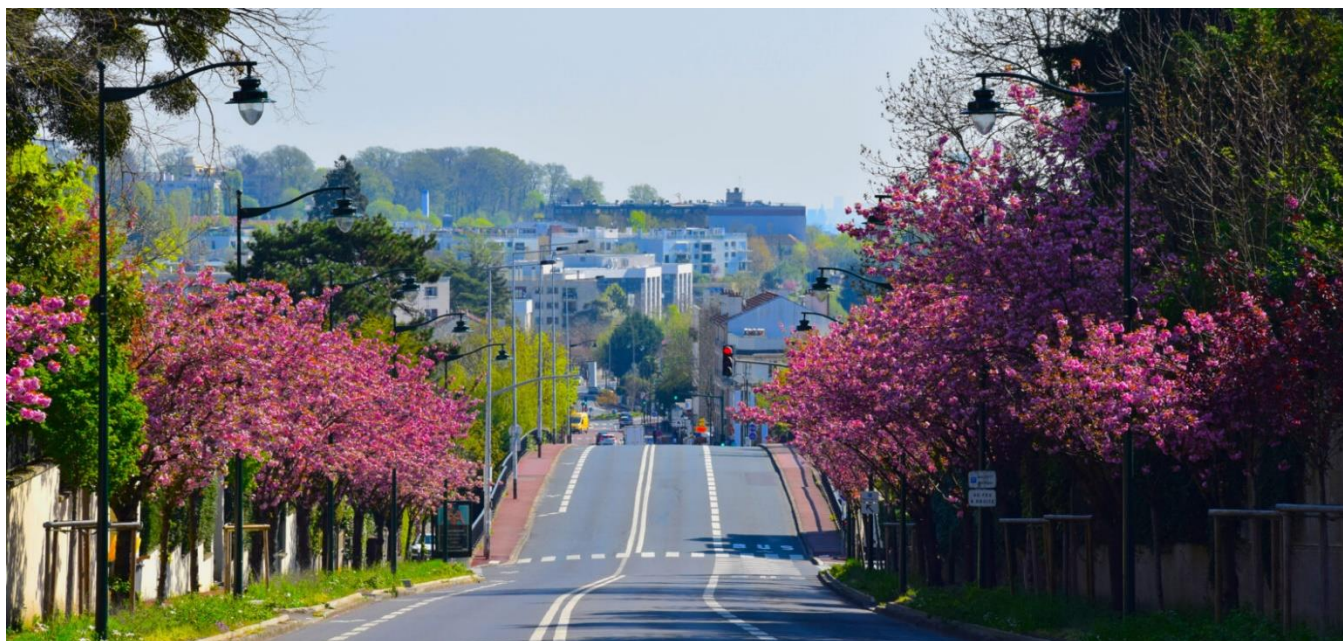


RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2023



Le budget est un acte essentiel dans la vie de toute collectivité territoriale car il traduit, en termes financiers, les choix politiques pour la commune.

Il est rappelé que le cycle budgétaire est rythmé par de nombreuses étapes dont la première est le rapport d'orientation budgétaire (ROB). Il constitue une obligation légale pour toutes les communes de plus de 3 500 habitants et le débat doit se dérouler dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

La loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a instauré ce rapport et ce débat pour répondre à deux objectifs principaux : le premier est de permettre à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront inscrites au budget primitif ; le second objectif est d'apporter une information sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Ainsi, les membres du Conseil municipal débattent et échangent sur la stratégie financière de leur commune.

La loi NOTRe du 7 août 2015 complète les règles relatives au débat d'orientation budgétaire (DOB).

Elle précise en particulier que les orientations susvisées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

La présente note a pour objet de fournir les éléments utiles à la réflexion préalable au vote du budget primitif 2024 (Conseil municipal du 19 décembre prochain).

SOMMAIRE

LES PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES 2022-2024 / LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

- A. CONTEXTE MACROECONOMIQUE
- B. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE 2019-2023

- A. LES GRANDES MASSES FINANCIERES
- B. LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT BRUT ET NET
- C. LA FISCALITE DIRECTE

LES PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR 2024

LA STRUCTURATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

- A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
- B. LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL
- C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT
- D. LA TRESORERIE ET L'ENDETTEMENT

PERSPECTIVES 2025-2026

- A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
- B. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024-2026
- C. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE L'ENDETTEMENT

LES PRINCIPALES DONNEES FINANCIERES 2022-2024

LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

A. CONTEXTE MACROECONOMIQUE

Rétrospective de l'année 2022

La situation financière des collectivités territoriales a continué de s'améliorer en 2022 : en effet, la Cour des comptes constate une hausse de leurs recettes de fonctionnement, notamment grâce à la transformation des ressources fiscales des collectivités.

En 2022, à périmètre constant des recettes et dépenses par rapport à 2021, l'épargne brute des collectivités territoriales (solde des recettes et des dépenses de fonctionnement) a continué à s'accroître pour atteindre 43,8 Mds€. L'épargne nette, après remboursement des emprunts, s'établit à 27 Mds€.

Le montant des dépenses d'investissement des collectivités territoriales (dépenses d'équipement et subventions d'investissement à des tiers) a atteint un niveau record de 68,2 Mds, soit une augmentation de 5,3 % par rapport à 2019.

Le ratio de désendettement des collectivités territoriales a continué à s'améliorer et équivaut désormais à 4,3 années d'épargne brute contre 4,4 années en 2021 et 5,3 années en 2016.

Cette situation a été partagée par les trois grandes catégories de collectivités : les communes et leurs groupements intercommunaux, les départements et les régions. Elles connaissent cependant des disparités internes, notamment les communes et les intercommunalités.

Les **dépenses de fonctionnement** du bloc communal (communes et établissements publics de coopération intercommunale) ont été légèrement **plus importantes que les recettes** en raison de la hausse des dépenses de fonctionnement affectées par l'inflation et des charges de personnel. Les montants d'épargne brute et d'investissement ont néanmoins continué à augmenter.

Les dépenses de personnel ont augmenté en 2022 (+ 3,5 Mds, soit une hausse de 5,2 %), notamment en raison de la hausse du point d'indice et des mesures catégorielles en faveur des agents de catégorie C.

L'inflation significative en 2022 a eu de fortes répercussions sur les finances des collectivités territoriales. Les dépenses d'énergie, d'eau et de carburants ont été largement en hausse par rapport aux précédents exercices budgétaires. L'inflation s'est également diffusée à l'ensemble des achats de biens et de services tant par le biais de l'application de clauses de révision des prix que dans le cadre de la relance des consultations.

La Cour des comptes note **une progression soutenue des recettes** et plus particulièrement une augmentation des recettes d'impôts locaux. La revalorisation des valeurs locatives cadastrales et l'augmentation du taux d'imposition moyen en sont les principales explications, notamment pour la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Evolution 2023

En 2023, les finances des collectivités sont encore perturbées par l'inflation. L'année devrait « *se terminer difficilement* » d'après la note de conjoncture de *La Banque Postale* publiée le 22 septembre 2023.

Dans le détail, les dépenses de fonctionnement des collectivités devraient s'établir en 2023 à près de 226,2 Mds, soit une augmentation de 5,8 % par rapport à 2022. La hausse résulte notamment des charges à caractère général qui progressent de 9,4 % et devraient atteindre 57,4 Mds. Représentant plus du tiers du total, les dépenses de personnel évolueraient de 5,1 % en 2023, du fait notamment de la nouvelle revalorisation du point d'indice le 1^{er} juillet. Les dépenses d'intervention des collectivités s'élèveraient, elles, à 78 Mds€. Les intérêts de la dette, alors que les taux d'intérêt ont fortement augmenté dès 2022, s'élèveraient à 4,4 Mds, soit une progression de 21 % par rapport à 2022.

Les recettes de fonctionnement se situeraient à 268,3 Mds, soit une progression globale de 3,2 %. C'est notamment la taxe foncière sur les

propriétés bâties (39,7 Mds) qui stimule ces recettes avec la revalorisation des valeurs locatives de 7,1 %.

Apparu de nouveau en 2022, « l'effet ciseau », persiste cette année, avec un différentiel de 2,6 points entre les dépenses et les recettes et même de 5,4 points pour les départements. Cet « effet ciseau » entraîne ainsi une diminution de l'autofinancement.

Perspectives 2024

A court terme, la direction des études de *La Banque Postale* prévoit que « *les conséquences de la forte hausse des prix actuelle s'étaleront de nouveau jusqu'en 2024* » : à commencer avec la nouvelle hausse du point d'indice intervenue le 1^{er} juillet dernier et les mesures ciblées sur les bas salaires.

De plus « *tous les agents de la fonction publique se verront attribuer 5 points d'indice supplémentaires, soit environ 25 € de plus par mois par agent selon les estimations du gouvernement* » et « *le taux de la cotisation pour la CNRACL sera réévalué d'un point* ».

Enfin, un ralentissement des recettes fiscales est prévu en 2024, avec en particulier une moindre revalorisation des bases foncières.

B. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2024

Le projet de loi de finances pour l'année 2024 a été présenté en Conseil des ministres le 27 septembre 2023. Il s'inscrit dans une certaine continuité budgétaire, notamment dans les relations entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Bercy a qualifié le futur projet de loi de finances « *Le budget du désendettement vert* » avec :

- Un fonds vert pérennisé et en hausse passant de 2 à 2,5 Mds€.
- Des crédits supplémentaires en faveur de la biodiversité et des agences de l'eau, *via* les CRTE (contrats de relance et de transition écologique).
- Un verdissement des dotations d'investissement.

- Une généralisation des budgets verts pour les collectivités de plus de 3 500 habitants.

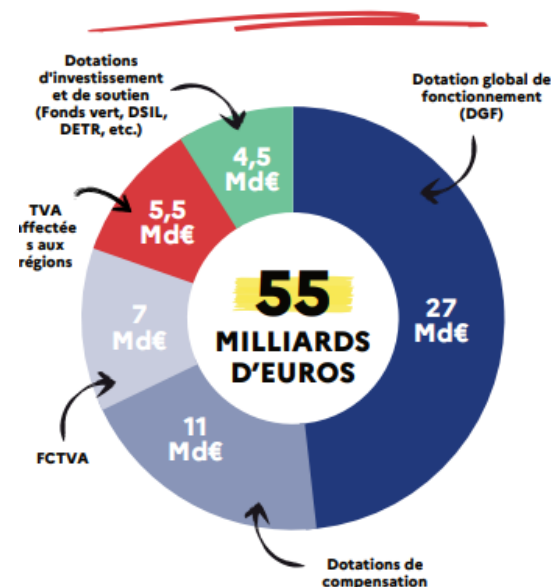
Ce budget marquera l’extinction des dispositifs exceptionnels de soutien pour aider les collectivités à faire face à l’explosion des prix de l’énergie.

La trajectoire des finances publiques 2023-2027 présentée par le gouvernement ambitionne de réduire le déficit public, maîtriser la dépense publique et les prélèvements obligatoires, tout en finançant plusieurs priorités : poursuite de la baisse des impôts, compétitivité des entreprises, plein-emploi, investissements indispensables pour assurer les transitions énergétique et numérique.

Les principales mesures concernant les communes sont les suivantes :

- **Dotation globale de fonctionnement** : Le gouvernement a annoncé une augmentation de 220 M€ de la dotation globale de fonctionnement (DGF) lors de la présentation du projet de loi de finances pour 2023. Insuffisant pour préserver les moyens d’action des collectivités selon le Comité des finances locales qui calcule que le montant annoncé représente « une hausse de 0,8 %, avec une inflation comprise entre 4 et 5 % ».
- **Revalorisation des bases locatives** : après une progression de 7% à un niveau historique en 2023, la revalorisation des bases devrait s’élever à environ 4% en 2024.
- **Un soutien massif à l’investissement local**, avec un effort financier au plus haut niveau, pour stimuler le développement territorial : 7 Mds€ de FCTVA (dont l’élargissement de l’éligibilité aux dépenses d’aménagement de terrain à compter du 1^{er} janvier 2024, très demandée par les élus au cours des derniers mois) et 4,5 Mds€ de dotations d’investissement local (y compris fonds vert). Un accent particulier est mis sur la territorialisation de la transition écologique, avec 2,5 Mds€ de fonds vert pour encourager les initiatives écologiques locales.

RÉPARTITION DU SOUTIEN DE L’ÉTAT AUX COLLECTIVITÉS EN 2024



LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE 2019-2023

A. LES GRANDES MASSES FINANCIERES

Les masses budgétaires

Fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA prév. 2023 hors var. FCCT
Recettes réelles	14 549 k€	14 220 k€	20 140 k€	15 816 k€	16 436 k€
Dépenses réelles	12 472 k€	12 213 k€	12 560 k€	13 317 k€	14 333 k€
Résultat réel	2 077 k€	2 008 k€	7 579 k€	2 499 k€	2 103 k€
Recettes d'ordre	298 k€	76 k€	151 k€	202 k€	62 k€
Dépenses d'ordre	870 k€	709 k€	6 309 k€	1 125 k€	598 k€
Résultat d'ordre	-572 k€	-633 k€	-6 158 k€	-923 k€	-536 k€
Résultat comptable	1 504 k€	1 375 k€	1 421 k€	1 575 k€	1 567 k€

Investissement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA prév. 2023
Recettes réelles	2 488 k€	2 096 k€	2 139 k€	4 735 k€	8 021 k€
Dépenses réelles	3 953 k€	2 643 k€	9 975 k€	4 259 k€	12 300 k€
Résultat réel	-1 465 k€	-547 k€	-7 836 k€	476 k€	-4 278 k€
Recettes d'ordre	949 k€	843 k€	6 518 k€	1 241 k€	1 768 k€
Dépenses d'ordre	377 k€	210 k€	372 k€	318 k€	1 232 k€
Résultat d'ordre	572 k€	633 k€	6 146 k€	923 k€	536 k€
Résultat comptable	-893 k€	86 k€	-1 690 k€	1 399 k€	-3 742 k€

Total des 2 sections	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA prév. 2023
Résultat comptable	611 k€	1 461 k€	-268 k€	2 975 k€	-2 175 k€

Sur la période 2019-2023, la hausse des dépenses de fonctionnement (1 861k€) est couverte par la hausse des recettes de fonctionnement (1 887k€).

Entre 2019 et 2022, les dépenses réelles de fonctionnement ont affiché une progression moyenne de 1,35% par an, les charges de personnel ayant augmenté un peu plus vite que les charges totales (+2,25% par an).

La progression annuelle des recettes de fonctionnement s'est élevée à 1,74% en moyenne.

En conséquence, le résultat réel est stable sur la période autour de 2 100 k€.

On notera que le résultat de l'année 2021 intègre la recette exceptionnelle de la cession des droits à construire et du bail emphytéotique sur le projet VO² (pour un montant de 5 503k€).

Pour ce qui est de l'investissement, la ville de Vaucresson a investi 20 830k€ sur la période 2019-2022 soit un montant moyen annuel de 5 208k€.

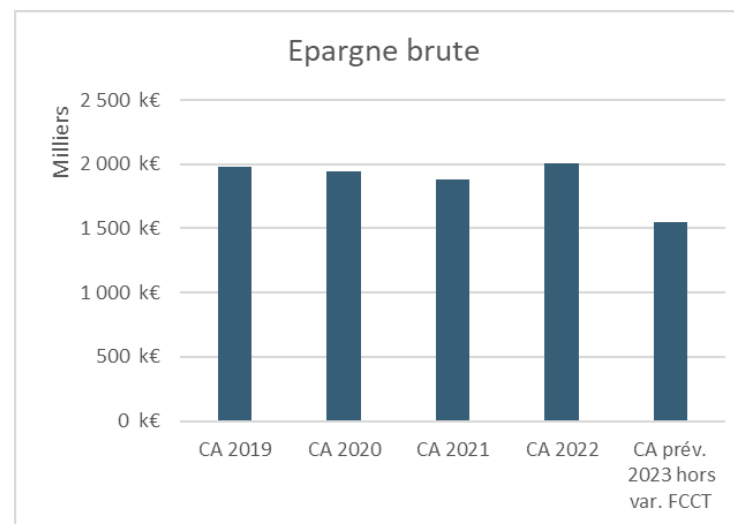
Le résultat réel de fonctionnement, couplé aux recettes réelles d'investissement couvre le besoin de financement des investissements sur la période et permet de dégager un excédent de trésorerie de 4 791k€.

Les soldes financiers

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA prév. 2023 hors var. FCCT
Epargne de gestion	2 489 k€	2 160 k€	2 123 k€	2 177 k€	1 657 k€
Epargne brute	1 981 k€	1 939 k€	1 882 k€	2 004 k€	1 549 k€
Epargne nette	1 698 k€	1 297 k€	1 697 k€	1 810 k€	1 346 k€

L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette.

La ville de Vaucresson présente une épargne brute stable entre 2019 et 2022. L'estimation 2023 reste établie avec prudence à ce stade.



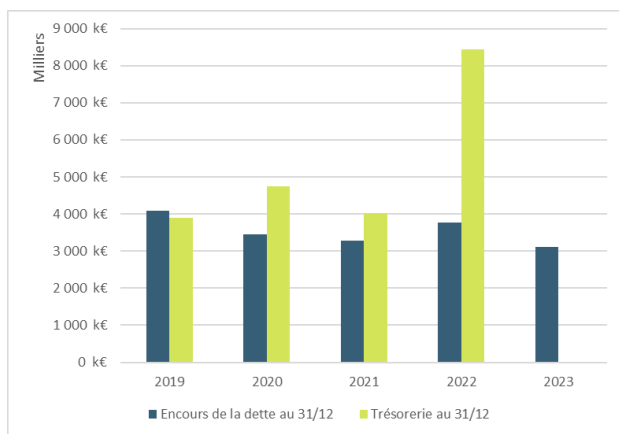
B. LE NIVEAU DE L'ENDETTEMENT BRUT ET NET

Encours de la dette et évolution de la trésorerie

Années	Encours de la dette au 31/12	Trésorerie au 31/12
2019	4 097 k€	3 898 k€
2020	3 455 k€	4 738 k€
2021	3 270 k€	4 029 k€
2022	3 769 k€	8 430 k€
2023	3 106 k€	-

L'encours de dette de la ville s'établit à 3 769 k€ au 31/12/2022.

La trésorerie nette (trésorerie brute – endettement), s'établit à 4 661k€ à la même date, en progression de 4 861k€ depuis le 1^{er} janvier 2019. Hors flux exceptionnel VO², celle-ci diminue de 642k€ sur la période.



Détail de la dette

Sur la période 2019-2023, la Ville n'a souscrit qu'un emprunt, d'un montant de 693 k€ pour financer le portage des acquisitions immobilières réalisées dans le cadre du programme de développement du logement social. Cet emprunt se solde automatiquement au fil des cessions des biens acquis. L'emprunt Société Générale, souscrit en 2009 pour financer l'acquisition des terrains de sport du Haras Lupin, s'amortit progressivement. Son échéance finale se situe en 2034.

	Encours de la dette au 31/12 Emprunt CM Rénovation Eglise	Encours de la dette au 31/12 Emprunt SG Acquisition H.Lupin	Encours de la dette au 31/12 Emprunt BT Logement social
Taux	3,45%	4,54%	Livret A + marge de 0,6%
Terme	2020	2034	2026
2019	465 k€	3 632 k€	0 k€
2020	0 k€	3 455 k€	0 k€
2021	0 k€	3 270 k€	0 k€
2022	0 k€	3 076 k€	693 k€
2023	0 k€	2 874 k€	232 k€

C. LA FISCALITE DIRECTE

Sur la période 2019-2023, il est important de rappeler les principales évolutions fiscales locales :

- Suppression progressive de la taxe d'habitation, compensée par le transfert de la taxe foncière départementale et par l'ajout d'un coefficient correcteur.
- Intégration du taux de la taxe foncière départementale (7,08%) dans le taux global de la taxe foncière.
- Hausse de la taxe foncière (0,96 point) avec en parallèle par compensation une baisse de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères.
- Mise en place d'une majoration sur les résidences secondaires (20%) à compter de l'année 2021.
- Hausse du taux de taxe foncière décidée par la municipalité de 2,5 points sur la période 2022-2023.

Au total, la contribution directe des Vaucressonnais aura baissé de 17% compte tenu en particulier de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

L'évolution des bases

Le poids des bases fiscales de la Ville permet de mettre en exergue le dynamisme de chaque nature de taxe. Ci-dessous le tableau des bases fiscales pour chaque taxe.

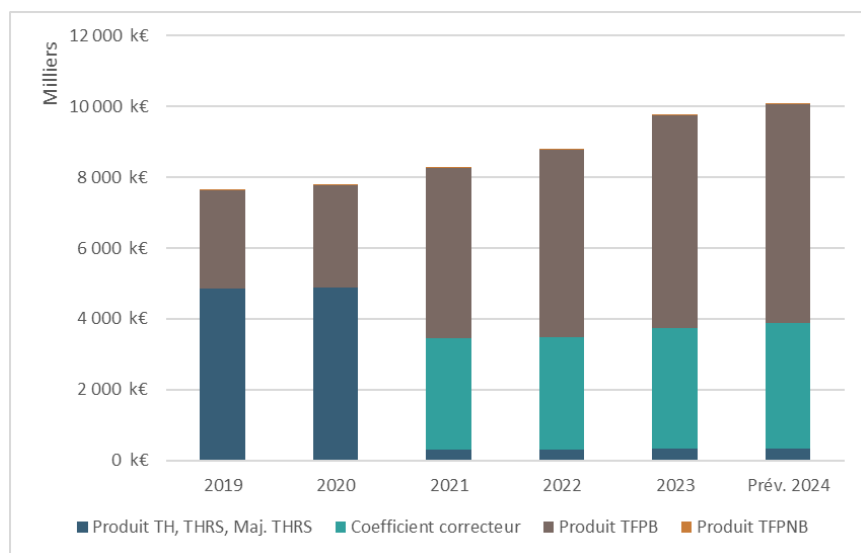
Années	Bases taxe d'habitation	Bases taxe foncière (bâtie)	Bases taxe foncière (non bâtie)
2019	29 078 243	23 761 498	94 036
2020	29 342 665	24 752 516	86 221
2021	1 478 052	24 303 904	85 584
2022	1 522 096	25 096 422	110 932
2023	1 630 165	26 765 306	117 405
Prév. 2024	1 679 070	27 568 265	120 927

A titre de référence, la hausse cumulée des valeurs locatives sur la période 2019-2024 s'élève à 12,6%. Sur la même période, le taux d'inflation cumulé s'élève à 16%.

L'évolution des produits

Années	Produit TH, THRS, Maj. THRS	Coefficient correcteur	Produit TFPB	Produit TFPNB	Produit de la commune	Contribution des Vaucressonnais
2019	4 844 k€	0 k€	2 790 k€	29 k€	7 663 k€	7 663 k€
2020	4 888 k€	0 k€	2 876 k€	27 k€	7 792 k€	7 792 k€
2021	295 k€	3 154 k€	4 809 k€	27 k€	8 285 k€	5 131 k€
2022	303 k€	3 189 k€	5 286 k€	36 k€	8 815 k€	5 625 k€
2023	325 k€	3 416 k€	5 995 k€	40 k€	9 775 k€	6 360 k€
Prév. 2024	335 k€	3 552 k€	6 175 k€	41 k€	10 103 k€	6 551 k€

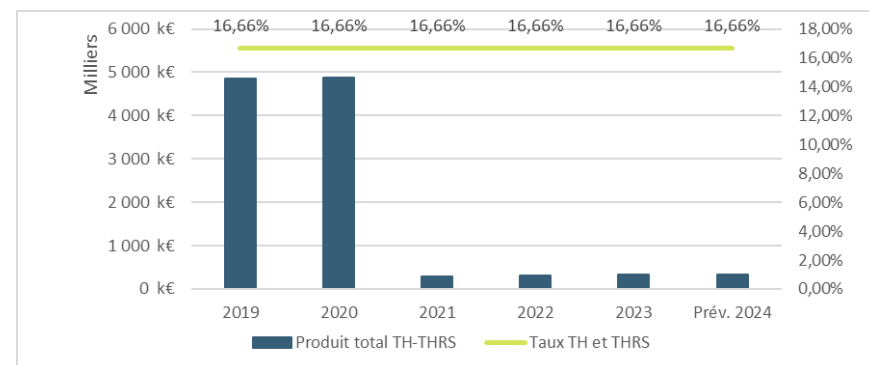
Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal total



Taxes d'habitation sur les résidences principales et secondaires

Années	Base nette TH et THRS	Taux TH et THRS	Produit TH et THRS	Majoration THRS (20%)	Produit total TH-THRS	Evolution produit total
2019	29 078 243	16,66%	4 844 k€	0 k€	4 844 k€	2,82%
2020	29 342 665	16,66%	4 888 k€	0 k€	4 888 k€	0,91%
2021	1 478 052	16,66%	246 k€	49 k€	295 k€	-93,97%
2022	1 522 096	16,66%	254 k€	50 k€	303 k€	2,89%
2023	1 630 165	16,66%	272 k€	53 k€	325 k€	7,09%
Prév. 2024	1 679 070	16,66%	280 k€	55 k€	335 k€	3,16%

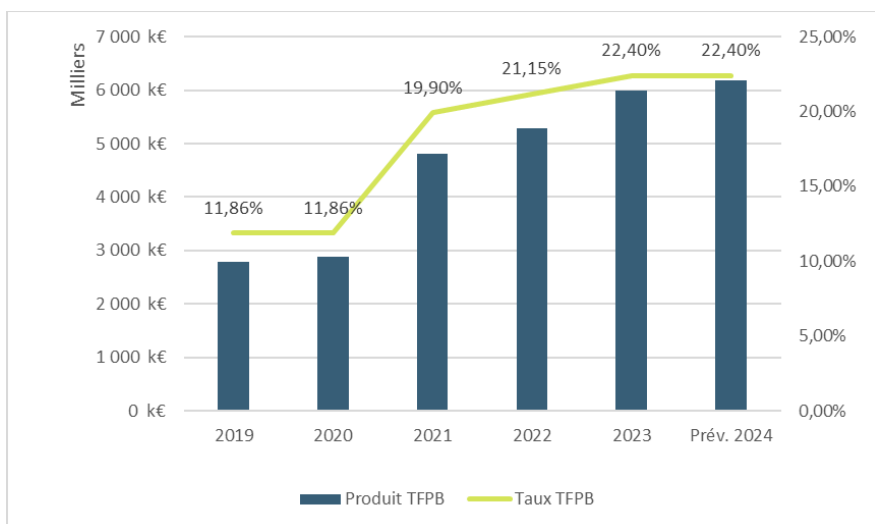
Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et du taux de TH



Taxe foncière propriété bâtie

Années	Base nette TFPB	Evolution base nette TFPB	Produit TFPB	Evolution produit TFPB	Taux TFPB	Evolution taux TFPB	Remarques
2019	23 761 498	1,20%	2 790 k€	0,78%	11,86%	0,00%	
2020	24 752 516	4,17%	2 876 k€	3,10%	11,86%	0,00%	
2021	24 303 904	-1,81%	4 809 k€	67,21%	19,90%	67,79%	Intégration taux départ. 7,08% + augmentation taux de 0,96 pt
2022	25 096 422	3,26%	5 286 k€	9,92%	21,15%	6,28%	Augmentation taux de 1,25 pt
2023	26 765 306	6,65%	5 995 k€	13,42%	22,40%	5,91%	Augmentation taux de 1,25 pt
Prév. 2024	27 568 265	3,00%	6 175 k€	3,00%	22,40%	0,00%	

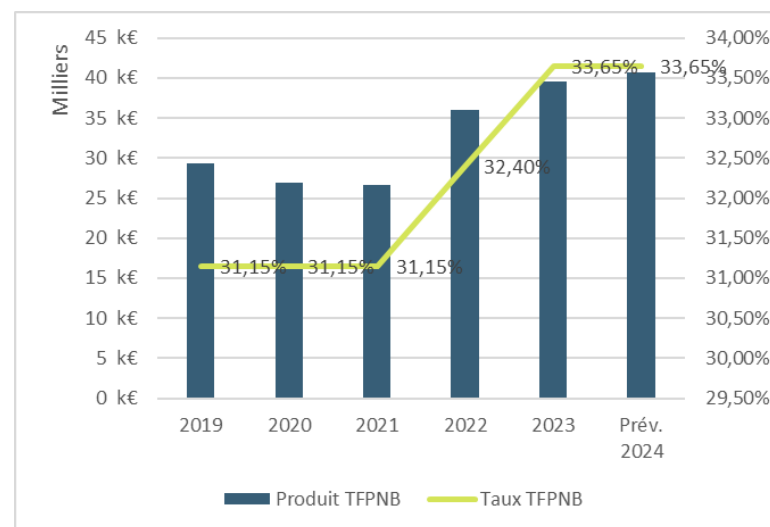
Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et du taux TFPB



Taxe foncière propriété non bâtie

Années	Base nette TFPNB	Evolution base nette TFPNB	Produit TFPNB	Evolution produit TFPNB	Taux TFPNB	Evolution taux TFPNB	Remarques
2018	91 625		29 k€		31,15%		
2019	94 036	2,63%	29 k€	2,63%	31,15%	0,00%	
2020	86 221	-8,31%	27 k€	-8,31%	31,15%	0,00%	
2021	85 584	-0,74%	27 k€	-0,74%	31,15%	0,00%	
2022	110 932	29,62%	36 k€	34,82%	32,40%	4,01%	Augmentation taux de 1,25 pt
2023	117 405	5,84%	40 k€	9,92%	33,65%	3,86%	Augmentation taux de 1,25 pt
Prév. 2024	120 927	3,00%	41 k€	3,00%	33,65%	0,00%	

Représentation graphique de l'évolution du produit fiscal et du taux de TFPNB



LES PRINCIPALES ORIENTATIONS POUR 2024

Améliorer durablement la qualité du cadre de vie

L'accent reste mis sur le cadre de vie en 2024, tant d'un point de vue sociétal, environnemental que fonctionnel, dans la continuité des actions portées depuis le début du mandat.



L'étude urbaine conduite en 2022 et restituée le 12 janvier 2023 a permis d'élaborer un plan guide pour l'aménagement du centre-ville que les pôles « aménagement et attractivité » et « services techniques » ont à cœur de décliner opérationnellement :

- L'agrandissement et la rénovation du restaurant *Le Bogart*
- Le réaménagement du square de *La Croix Blanche*, poumon vert du centre-ville identifié lors de la balade urbaine
- La création d'un cabinet médical au rez-de-chaussée de l'ancien hôpital auxiliaire de *La Croix Blanche*
- Le réaménagement du square de La Montgolfière en lien avec la construction de la médiathèque *A la folie*
- Le réaménagement des rues de Cazes, de Garches et du carrefour du Souvenir Français

Parallèlement, des études techniques, financières et juridiques complémentaires sont menées pour porter en avant le projet de cœur de ville de Vaucresson (partie comprise entre l'avenue Jean Salmon-Legagneur

et la rue Emile Testu). La préfiguration du montage de l'opération travaillée en 2023 permettra le lancement d'une phase opérationnelle en 2024. Un programme de logements, de services et de commerces pourrait voir le jour sur le site entre 2026 et 2032.

Dans le cadre de cette 2^{ème} partie de la mandature 2020/2026, la Ville participe à l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal en lien avec l'établissement public territorial Paris Ouest La Défense et les 10 autres villes qui le composent. Dans cet intervalle, des modifications du plan local d'urbanisme seront conduites pour prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et répondre aux attentes de la population en matière de protection de l'environnement et de cadre de vie.

Enfin, le complexe sportif Yves du Manoir fera l'objet de rénovations notamment pour accompagner les nouveaux usages et proposer aux Vauressonnais un espace sportif et de loisirs en libre accès.

Amplifier l'action en matière de transition écologique

L'amélioration du cadre de vie passe par la nécessaire prise en compte des enjeux de développement durable.

Ainsi, **le patrimoine immobilier communal fait l'objet d'un programme pluriannuel de rénovation thermique en commençant dès 2024 par le gymnase Yves du Manoir ou l'école maternelle des Grandes Fermes.** Au terme d'une première phase, la Ville répondra ainsi aux exigences du décret tertiaire de la loi Elan qui impose une baisse de 40% des consommations d'énergie des bâtiments publics pour 2030.



L'amélioration du cadre de vie passe également par une poursuite des actions engagées en matière de gestion des espaces verts, de qualité de l'espace public et de préservation environnementale. Après la cour de l'école maternelle des Grandes Fermes, en 2024, la cour de l'école élémentaire des Peupliers et le jardin de la crèche municipale seront rénovés sur le principe des cours Oasis, offrant ainsi des espaces mieux adaptés aux fortes chaleurs et à une éducation plus inclusive.

Cet effort se poursuivra par une attention portée à chaque projet d'aménagement ou de réaménagement d'espaces publics et de squares qui devront inclure une part significative d'arbres, de nature en ville avec le choix de variétés végétales plus durables et plus économes en eau, une gestion des eaux pluviales, ainsi que des espaces de rencontre et de convivialité.

En outre, la poursuite d'aménagements sportifs et de loisirs s'oriente vers la création d'espaces en accès libre favorisant ainsi la pratique d'exercice physique en toute autonomie et pour tous.

Un travail significatif est mené en parallèle avec le territoire Paris Ouest La Défense concernant la gestion des déchets, la diminution des déchets traités par le développement du compostage, l'amélioration du tri, le développement de points d'apport volontaires, etc.

Fin 2025, après 10 années d'études et d'échanges avec les villes de Garches et de Marnes-la-Coquette, le département des Hauts-de-Seine entamera la requalification du boulevard de la République, partie comprise entre le rond-point du Fer Rouge et la ville de Garches : continuités cyclables, gestion des traversées, régulation des flux, rénovation de l'éclairage public, végétalisation, etc.

Ce projet mené avec le Département vient s'inscrire dans une action plus globale qui vise à favoriser les mobilités douces (développement d'autres axes cyclables, y compris des connexions avec des villes du 78, implantation de points d'attaches-vélos, etc.) et faire se connecter les mobilités douces avec les transports en commun.



Maintenir la tranquillité publique et la sécurité des habitants

Depuis le début du mandat, aux fins de répondre aux enjeux relatifs au maintien de la sécurité et de la tranquillité publique, la municipalité s'est engagée dans la mise en œuvre d'un programme d'actions.

2024 s'inscrit dans cette dynamique avec la concrétisation de deux dossiers majeurs :

- **La création de la police municipale** : composée à terme de 5 policiers municipaux, il s'agit d'un véritable service de proximité, complémentaire des services de l'Etat (Police Nationale notamment). Ses missions principales sont la prévention et le maintien du bon ordre, de la sécurité et de la salubrité publiques. Les moyens nécessaires à son action quotidienne lui seront fournis en fonctionnement comme en investissement, notamment avec l'aménagement du local de police.
- **L'extension et la rénovation du système de vidéoprotection communal** ; les travaux préparatoires ont débuté à l'automne 2023 et s'achèveront au cours du premier semestre 2024.

Les 10 actions développées dans la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance prochainement entérinée à l'occasion de la séance plénière du conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) seront mises en œuvre et financées le cas échéant.

Faciliter les premières années de la vie

Cinq établissements d'accueil du jeune enfant, répartis sur tout le territoire, offrent un mode de garde permettant de concilier vie professionnelle et vie personnelle. Malgré la tension actuelle dont souffre le secteur de la petite enfance dans le domaine des ressources humaines, l'objectif de la Ville est de poursuivre un accueil qualitatif des 0/3 ans par un soutien continu des structures associatives et un suivi de la délégation de service public dans un cadre contractuel exigeant.



Garantir les meilleures conditions d'éducation

Le projet éducatif du territoire (PEDT) validé en décembre 2022 et signé en mai 2023 par l'Education nationale, la Caisse d'allocations familiales, la Préfecture des Hauts-de-Seine et la Ville engage au respect des objectifs en matière de services périscolaires en lien avec le comité participatif éducation et le conseil enseignement-mairie.



A ce titre, les engagements budgétaires visent notamment à accompagner les projets pédagogiques présentés par les écoles et à appuyer l'enseignement de l'anglais en élémentaire (depuis la rentrée scolaire 2022).

L'amélioration de la qualité des services périscolaires repose sur les équipes municipales de *La Farandole* et les équipes de l'IFAC au sein du centre de loisirs *P'tit Gibus*. Pour accompagner les 6/11 ans dans leurs apprentissages, le taux d'encadrement des études est conservé à un encadrant pour 14 élèves en moyenne. La diversité des activités du temps de la pause méridienne complète l'offre de services pour proposer un temps de convivialité et de qualité aux enfants scolarisés dans les écoles élémentaires municipales.

Le restaurant *Legagneur*, agrandi et rénové, ouvrira ses portes courant 2024 aux 200 demi-pensionnaires de l'école élémentaire du Coteau. De manière transitoire, durant les travaux, ils sont accueillis dans le préau de l'école élémentaire des Peupliers. Ce nouvel équipement est organisé pour apporter davantage de confort aux élèves et pour optimiser le fonctionnement du service de la restauration.

L'alimentation durable reste au cœur des objectifs de la restauration collective, avec la poursuite de l'intégration de matières premières bio, labellisées et locales, alors même que le contexte inflationniste se poursuit. Réduire le gaspillage alimentaire est une nécessité et les demi-pensionnaires en sont les premiers acteurs : tables de tri et poubelle connectée aux Peupliers pour les sensibiliser, constitution des menus avec l'aide du responsable du service pour les responsabiliser.

L'inclusion scolaire est un axe de la politique sociale de la Ville ; le centre de loisirs *La Farandole* poursuivra l'accueil ponctuel d'enfants porteurs de handicap pendant certaines vacances scolaires. En outre, **il est prévu d'accueillir au sein de l'école élémentaire des Peupliers une UEEP (unité d'enseignement pour enfants polyhandicapés).**

Des ateliers dédiés à la parentalité se développent à Vaucresson depuis fin 2022 (« *Futurs ou jeunes papas* », « *Epuisement parental* », etc.). **Prenant toute leur place dans l'apprentissage de la fonction parentale, ils sont reconduits en 2024.**

Développer une politique en faveur de la jeunesse

La politique en faveur de la jeunesse se concrétise par la définition de 3 axes à intégrer dans le PEDT :

- **Contribuer à l'épanouissement et au bien-être des jeunes** : par le développement d'animations qui leur sont dédiées (Dance & Basket, Skate Dream, Ciné Jeunes, etc.) et de structures adaptées à leurs besoins et à leur écoute (Fun Loc', structure animée par l'association New Team Academy)



- **Favoriser l'insertion et l'autonomie des jeunes** : au travers des activités proposées dans les structures précitées, du service emploi, de l'aide aux devoirs, de la bourse projets jeunes, etc.
- **Permettre aux jeunes de s'impliquer pleinement dans la société** : à ce titre, le conseil municipal des jeunes (CMJ) donne la parole aux jeunes Vaucressonnais pour leur permettre de participer et d'agir en tant que citoyens au sein de la commune. En outre, les jeunes participent à des maraudes organisées par New Team Academy



Accompagner les aînés en facilitant leur quotidien

Le service des solidarités s'investit quotidiennement auprès du public senior en leur proposant des temps de convivialité pour rompre leur isolement (goûters mensuels, goûter de Noël, sortie annuelle). En sus, des animations égrenent la période estivale par le biais du dispositif OYES (pique-niques, jeux de société, jeux musicaux, etc.).



Sont également proposés divers ateliers autour du bien vieillir : ateliers numériques, conférences, etc.

Le centre local d'information et de coordination en gérontologie (Clic GERICO) accompagne et conseille les personnes âgées de plus de 60 ans souhaitant rester à domicile : prévention, ateliers, rencontres, etc.

Le VBus demeure à la disposition des Vaucressonnais à mobilité réduite pour faciliter leur déplacement au quotidien.

Promouvoir la solidarité

Le CCAS accompagne en lien avec des partenaires institutionnels et associatifs le public fragile vauressonnais : accès au droit, aides alimentaires, aides FSL, soutien scolaire, séjours, etc.

La santé mentale est aujourd'hui le premier problème de santé publique devant les maladies cardio-vasculaires et les cancers. **La Ville a pour projet de développer ainsi en partenariat avec les communes de Garches et Saint-Cloud un conseil local de santé mentale (CLSM).** Il s'agit d'un service de concertation et de coordination entre les élus, la psychiatrie, les représentants des usagers, les aidants et l'ensemble des professionnels du territoire. Il a pour objectif de définir et mettre en œuvre des politiques locales et des actions permettant l'amélioration de la santé mentale des populations concernées.

En parallèle, la Ville poursuit le développement de son offre locative sociale en investissant massivement dans le cadre de plusieurs programmes : DUP de la résidence de Vauresson (3,8 M€ sur la période 2023-2026), secteur de centre-ville au sein duquel 52 logements sociaux sont programmés.

En 2023, la résidence « Jardin des sens » a été livrée permettant d'accueillir 106 nouveaux foyers Vauressonnais (dont 53 logements sociaux).

En 2024, les travaux relatifs aux projets de résidence intergénérationnelle (28 logements sociaux), de rénovation du bâtiment du 4-6 Grande Rue (6 logements sociaux) et de la rue Allouard (12 logements sociaux) commenceront.

Développer une offre de santé

Face aux difficultés d'installation des professions médicales, la Ville incite et accompagne le développement d'une offre immobilière adaptée : Jardin des sens, rue Allouard et rue du docteur Christen.

Elle est accompagnée opérationnellement et financièrement par l'union régionale des professionnels de santé (URPS) et l'agence régionale de santé (ARS).

Quatre professionnels pourront s'installer au printemps 2024 au rez-de-chaussée de la maison de La Croix Blanche, dans une surface acquise fin 2022, qui sera aménagée et rénovée début 2024.



En parallèle, la Ville développe en partenariat avec des acteurs de la santé des ateliers de prévention pour public de tout âge : Bus santé femme, réseau des parents, prévention du harcèlement, maintien en forme des seniors, parentalité, Solidaribus, etc.

Plusieurs collectes de don du sang seront organisées courant 2024 au Centre culturel *La Montgolfière*.

Proposer des animations renouvelées et accessibles à tous

Des temps forts cadencent l'animation de la Ville qu'ils soient culturels, sportifs, sociaux en faveur des plus petits, des jeunes, des parents ou de nos aînés et notamment :

- Familiaux : cinéma en plein air, fête de la rentrée et forum des associations, père-noël à Vauresson, fièvre du roller, 100% nature, accueil des nouveaux arrivants
- Culturels : pièces de théâtre, expositions

- Sportifs : TOP 92, olympiades scolaires
- Solidaires : café rencontre, ateliers sur la parentalité
- Dédiés aux jeunes : skate dream, salon du jeu vidéo



Ils participent à l'animation du territoire et génèrent des moments de rencontre propices au développement du lien social.

La médiathèque *A la folie* qui ouvre ses portes en janvier 2025 poursuivra en 2024 des animations « hors les murs » dans la même dynamique que les expositions et le salon du jeu vidéo proposés en 2023.

Le cinéma *Normandy* assure une programmation diversifiée tournée notamment vers l'art et l'essai et rythmée d'avant-premières toujours riches d'échanges avec des réalisateurs, des acteurs invités par le délégataire Cinélab.

Tous les sportifs auront l'occasion de vibrer au rythme des jeux olympiques et paralympiques qui se déroulent au cours de l'été 2024 en France. A Vaucresson, un temps fort sera proposé courant mars ; le TOP 92 réunira

tous les acteurs de la Ville autour du sport et de ses valeurs. Le 24 juillet 2024, la flamme olympique passera dans le territoire.

Enfin, le travail visant à donner davantage de sens et de relief aux cérémonies se poursuit, avec le souci de sensibiliser au mieux au devoir de mémoire et à la citoyenneté. Après Jean Salmon-Legagneur, René Garrel, c'est le Vaucressonnais Jean Oberlé qui sera mis à l'honneur le 8 mai prochain.

Soutenir la vie associative

Les associations Vaucressonnaises sont également au cœur de l'animation de la cité.



C'est la raison pour laquelle la Ville soutient les associations d'intérêt local (sportives, culturelles, caritatives) par la mise à disposition d'installations municipales (sites sportifs, centre culturel, annexes), d'aide logistique à leurs événements et par le biais de subventions de fonctionnement (en moyenne 310k€).

Offrir un service public de proximité et de qualité

Depuis septembre 2023, le guichet unique est équipé pour délivrer des cartes d'identité et passeports. **Pour favoriser les conditions d'accueil des usagers, le guichet unique sera réorganisé courant 2024** dans l'attente des travaux d'agrandissement et de rénovation de l'hôtel de ville en vue de pouvoir y regrouper l'ensemble des services administratifs à ce jour dispersés dans différents sites non accessibles.

Fin 2024, tous les bâtiments communaux seront raccordés à la fibre par une boucle locale. Parallèlement, la Ville poursuit la dématérialisation des services et des procédures.

La 3^{ème} édition du budget participatif permettra aux Vaucressonnais de porter leurs projets pour Vaucresson (à titre d'illustration, quelques exemples de réalisations des précédentes éditions : rénovation de l'aire de jeux de l'allée du Collège, installation de nichoirs, etc.).



LA STRUCTURATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Les données 2024 sont estimatives. Les montants seront arrêtés lors du vote du budget primitif.

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement devraient progresser de 4% sur l'exercice 2024.

- **Fiscalité directe** : En ce qui concerne les bases locatives, la revalorisation annuelle décidée par l'Etat devrait se situer autour de 4%, après une hausse de 7,1% en 2023. En ce qui concerne le taux de taxe foncière, aucune évolution n'est envisagée par la municipalité en 2024.
- **Fiscalité indirecte** : le contexte immobilier nécessite une prudence sur l'inscription des droits de mutation, évalués à 850 k€ en 2024. Les autres taxes (attribution de compensation, taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité, taxe locale sur la publicité extérieure) devraient maintenir un produit équivalent à 2023.
- **Dotations** : La dotation globale de fonctionnement (DGF) distribuée par l'Etat devrait poursuivre son érosion. Pour 2024, il est pris pour hypothèse une baisse de 8% soit un montant perçu de 410 k€. En complément, la Ville a travaillé à obtenir, à partir de 2023, le versement de la dotation de solidarité rurale (DSR) à laquelle elle avait droit mais qui ne lui était pas attribuée. Une inscription de 98 k€ est prévue en 2024.
- **Produits du domaine et revenus des immeubles** : ces recettes devraient être revalorisées en 2024 pour refléter la hausse de l'inflation. On notera que la baisse des effectifs scolaires a peu d'impact sur la fréquentation des services périscolaires et donc les recettes de la Ville à ce titre.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement devraient progresser de 6% sur l'exercice 2024.

- **Charges à caractère général** : ces dépenses devraient continuer à progresser significativement en raison du contexte inflationniste et des hausses du coût de l'énergie. Une provision pour risque inflationniste sera constituée à hauteur de 80 k€ pour faire face aux hausses de coûts ne pouvant être anticipées à la date du budget.

Les dépenses énergétiques devraient s'établir à 730 k€, soit une baisse de 6% par rapport au budget primitif 2023. Cette hausse reste contenue grâce à la mise en place de contrats à cours garantis permettant à la Ville de se préserver de la volatilité intra-annuelle des cours des matières premières.

Témoin de l'impact du contexte inflationniste sous-jacent, le renouvellement du contrat de délégation de service public des crèches se traduira par une progression de 29% des dépenses dans ce domaine, soit une augmentation de 65 k€ par rapport au budget 2023.

- **Péréquation** : un travail conséquent est mené en parallèle sur le rééquilibrage des flux de péréquation au sein de l'intercommunalité. L'incertitude prévaut sur ce sujet très politique qui conduit à ne pas positionner d'économie sur ce poste majeur et au contraire à provisionner 210 k€ de hausse pour un montant total de 1 860 k€. Rappelons que ce prélèvement s'élevait à 1 250 k€ en 2019.

- **FCCT** : la Ville ne devrait pas contribuer au FCCT en 2023, consécutivement à son action auprès du territoire visant à purger son excédent de fonctionnement en demandant d'adapter le montant du FCCT de POLD au besoin réel de financement du territoire. Ainsi, les charges territoriales 2023 seront couvertes par l'excédent de la Ville dans les comptes de POLD. Les versements au titre du FCCT reprendront en 2024. Cette exonération va avoir un impact fort sur les résultats du compte administratif 2023 mais sera retraitée pour donner une vision claire de l'équilibre récurrent du budget. Le fonds de compensation des charges territoriales 2024 est maintenu au

niveau supporté en 2022 dans la présentation budgétaire, mais il devrait être à nouveau réduit en exécution compte tenu du solde de l'excédent du silo (environ 300 k€) de la ville de Vaucresson.

Le résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement est attendu à environ 800 k€ pour l'année 2024. Pour rappel, il était de 1 046 k€ en 2023.

L'écart provient pour l'essentiel du déploiement des nouveaux équipements et services décidés par la municipalité : médiathèque, police municipale, numérique et jeunesse, dans un contexte marqué en parallèle par des coûts énergétiques exceptionnels, des hausses inflationnistes des prestations externes et l'évolution très défavorable des charges de péréquation.

B. LA STRUCTURE ET L'EVOLUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

L'évolution des effectifs

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024
Fonctionnaires	90	91	96	102
Contractuels	39	39	34	35
Apprentis	-	2	5	5
Sans grade	4	5	5	5
Total	133 agents	137 agents	140 agents	147 agents

Catégorie A	21	21	20	23
Catégorie B	12	23	25	26
Catégorie C	96	86	85	88
Sans grade	4	7	10	10
TOTAL	133 agents	137 agents	140 agents	147 agents

Les effectifs (fonctionnaires et contractuels) au 1^{er} janvier 2024 sont prévus stables par rapport à ceux du 1^{er} janvier 2022 alors que la ville renforce en 2023-2024 son personnel sur plusieurs compétences essentielles : aménagement, solidarités, médiathèque et police municipale.

On notera que la Ville devrait accueillir 4 apprentis en cours d'année 2024.

Les facteurs d'évolution des charges de personnel en 2023

Différents évènements ont marqué 2023, certains ayant conduit à des dépenses supplémentaires et d'autres à des dépenses non réalisées ou reportées.

Tout d'abord, le point d'indice servant de base à la rémunération des agents publics a été revalorisé de 1,5% au 1^{er} juillet 2023. Pour le second semestre, le coût de cette mesure est évalué à 50 k€. Cette revalorisation, décidée par le gouvernement, fait suite à celle de 3,5% au 1^{er} juillet 2022. En outre, le niveau élevé et continu de l'inflation a généré des hausses successives du SMIC : 1,81 % au 1^{er} janvier 2023 et 2,2% au 1^{er} juillet 2023. Cette dernière augmentation a entraîné une évolution du bas des grilles indiciaires en fonction des grades impactés (les échelons concernés des catégories C et B sont ceux dont l'ancienneté est d'un an – impact plus rapide).

La moindre réalisation en 2023 s'explique principalement par des difficultés de recrutement, notamment sur les postes à forte technicité comme la voirie ou le bâtiment.

Les perspectives 2024

Le budget prévisionnel des ressources humaines est en progression plus marquée que les années précédentes compte tenu du renforcement des compétences nécessaires au fonctionnement des services, confirmant l'organisation cible des services municipaux décidée en 2020 et au pourvoi des nouveaux services apportés à la population (médiathèque et police municipale).

	Réalisé 2022	BP 2023	Projeté 2023	BP 2024
Traitement brut fonctionnaires et stagiaires	1 779 k€	1 940 k€	1 901 k€	2 140 k€
Rémunération des contractuels	1 440 k€	1 479 k€	1 449 k€	1 497 k€
Régime indemnitaire	601 k€	522 k€	512 k€	785 k€
SFT, IR, NBI	93 k€	114 k€	112 k€	155 k€
Charges patronales	1 481 k€	1 719 k€	1 685 k€	1 719 k€
Assurance du personnel	72 k€	70 k€	81 k€	81 k€
Autres charges	20 k€	28 k€	15 k€	23 k€
Total	5 486 k€	5 872 k€	5 755 k€	6 400 k€

Pour l'année 2024, les crédits ouverts au titre des charges de personnel devraient s'établir à 6,4 M€, soit une augmentation d'environ 500 k€ par rapport au budget primitif de 2023 (+9 %). A noter, que **le ratio des dépenses de personnel par rapport aux dépenses totales de fonctionnement reste stable à 42% et en deçà du ratio pour les villes de même strate (58%)**.

Tout d'abord, le poids de la revalorisation du point d'indice sera plus important qu'en 2023 puisque la mesure s'appliquera sur l'ensemble de l'année, et non plus sur six mois. Le coût en année pleine est estimé à environ 100 k€ de plus (+1,5%). En outre, le gouvernement impose aux collectivités une augmentation générale de 5 points pour tous les agents publics, ce qui représente de nouveau environ 100 k€ (+1,5%).

Ensuite, la **création d'une police municipale** pour améliorer la prévention et la sécurité des vaucreusonnais impliquera une hausse des charges de personnel en 2024. A terme le service comptera 5 policiers municipaux dont un chef de service, pour un coût supplémentaire de 170 k€ (+2,6%).

Par ailleurs, une réflexion a mis en lumière le besoin d'adapter les organisations et de développer les compétences sociales. Le **service des solidarités** a été créé et comprend notamment un responsable de service et une coordinatrice petite enfance, pour un coût supplémentaire de 40 k€ (+0,6%).

En outre, la montée en puissance des effectifs de la **médiathèque**, dont l'ouverture est prévue fin 2024, augmente la masse salariale de 60 k€ en 2024 (+0,9%) et de 60 k€ en 2025 (vacataires inclus).

La tension dans le recrutement au sein des collectivités territoriales se traduit par une pression sur les conditions de recrutement des candidats. Ceci

pourrait amener la Ville à devoir attribuer des régimes indemnitaires plus conséquents pour rester attractive, tout en respectant la cohérence globale des rémunérations.

Enfin, il convient de retenir que ce budget primitif 2024 est préparé dans un contexte marqué par des incertitudes notamment concernant le nombre et la valeur d'augmentation du SMIC (prévision à 12 k€), une potentielle revalorisation du point d'indice et une mise en place pour la 3^{ème} année consécutive de la GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) (0€ en 2022, 2 k€ en 2023).

C. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont prévues à hauteur de 8 074k€.

Les recettes d'investissement sont principalement composées du FCTVA et des subventions.

Un important travail de financement des projets est mené auprès des partenaires institutionnels : Etat, DRAC, Région, Métropole du Grand Paris, Département, SIGEIF, Agence de l'eau, etc.

A titre d'exemple : les travaux de voirie Cazes-Garches financés à 67% grâce au partenariat de la Région et de l'Etat *via* la DSIL, le réaménagement du restaurant municipal financé à 69% en raison de subventions accordées par le Département, la MGP et l'Etat *via* la DSIL, etc.

Les dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont prévues à hauteur de 11 646k€.

Les principaux investissements pour l'année 2024 sont les suivants :

- La construction de la médiathèque et la rénovation du restaurant municipal (4 756 k€)
- La rénovation énergétique des bâtiments municipaux (680 k€)

- La rénovation et l'agrandissement du restaurant *Le Bogart* et l'aménagement du square de la *Croix Blanche* (780 k€)
- Le réaménagement du square de *La Montgolfière* (620 k€)
- Le réaménagement et les rénovations du complexe sportif *Yves du Manoir* (658 k€)
- La reprise du projet de rénovation et d'agrandissement de l'hôtel de ville (Etudes pour 260 k€)
- La végétalisation de la cour élémentaire des Peupliers (430 k€)
- Le portage des acquisitions en matière de logement social dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) (1 390 k€)

Le résultat d'investissement

Compte tenu des recettes d'investissement attendues et de l'autofinancement de l'exercice, le besoin résiduel de financement des investissements de l'exercice devrait s'élever à 3,5 M€.

Ce besoin devrait être financé par la trésorerie de la Ville.

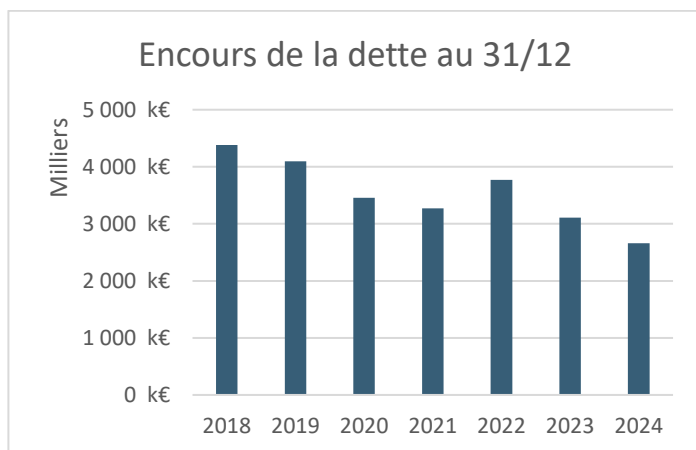
Il a été décidé de ne pas renouveler le financement par emprunt du programme de logement social, compte tenu de la hausse des taux d'intérêts.

D. LA TRESORERIE ET L'ENDETTEMENT

La Ville devrait disposer au 31 décembre 2023 d'un encours de dette bancaire d'un montant de 3 106 k€ se répartissant comme suit :

- Un emprunt souscrit en 2009 auprès de la Société Générale dont l'encours sera de 2 874 k€ à fin 2023. Le montant des intérêts pour l'année 2024 s'élève à 129 k€ et l'annuité en capital est d'un montant de 212 k€.
- Un emprunt auprès de la Banque des Territoires, destiné à financer le portage des acquisitions de chambres et d'appartements dans le cadre de la politique de logement social dont l'encours sera de 232 k€ à fin 2023. Cet emprunt devrait être amorti en 2024 avec la revente aux bailleurs sociaux des biens acquis.

Année	Intérêts	Capital
2024	137 k€	444 k€



On rappellera que la dette communale est classée 1A selon la charte de bonne conduite « Gissler ». C'est-à-dire qu'il s'agit d'emprunts basés sur des indices de la zone euro à taux fixes ou à taux variables simples qui ne présentent pas de risques pour la commune.

En parallèle, la Ville devrait disposer à fin 2023 d'une trésorerie positive de 7,5 M€. La trésorerie issue du projet V0² a pu être placée sur des comptes à terme, générant des intérêts (taux de 3,50%, soit 132k€ par an).

Compte tenu des reports fin 2023 et sur la base des estimations budgétaires 2024, la trésorerie est attendue à 4,9 M€ au 31 décembre 2024.

On notera que la Ville pourrait en complément encaisser en 2024 le produit du bail emphytéotique de la résidence des Tilleuls pour un montant de 947k€.

Compte tenu de ce niveau de trésorerie, un remboursement anticipé partiel ou total du prêt Société Générale pourrait être envisagé dans les prochains mois, la prime de remboursement anticipé ayant fortement décru compte tenu de la hausse des taux.

PERSPECTIVES 2025-2026

A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'équilibre de fonctionnement du budget municipal reste un objectif prioritaire et de long terme.

Les aléas conjoncturels auxquels la Ville a dû faire face depuis 2020 renforcent la conviction de la municipalité que les marges de manœuvre financières de la Ville doivent être préservées par la poursuite d'une gestion prudente. En particulier, le renforcement de l'action municipale engagé dans certains domaines doit être financé par des recettes correspondantes.

C'est la conduite qui a prévalu dans l'anticipation des équilibres budgétaires prévisionnels 2024-2026.

La Ville concrétise plusieurs axes de développement sur cette période :

- Le renforcement de son action dans des domaines définis (jeunesse, solidarités, numérique)
- La création du service de police municipale
- L'ouverture de la médiathèque

Par ailleurs, la Ville a réussi à pourvoir fin 2023 des postes vacants indispensables au bon fonctionnement de la municipalité aux services bâtiments, voirie, petite enfance, et devrait retrouver une charge RH plus élevée en année pleine à partir de 2024.

Les charges de fonctionnement devraient donc augmenter, hors revalorisation annuelle des charges courantes, pour un montant de l'ordre de 400 à 500 k€ entre 2024 et 2026 compte tenu de ces différents éléments.

Le financement de ces engagements a été anticipé dès 2021 avec l'augmentation de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et le transfert d'une part de TEOM vers la taxe foncière, et en 2022 et 2023 avec la hausse de 2,5 points (+ 630 k€) du taux de la taxe foncière.

En parallèle, les municipalités se trouvent confrontées à une pénurie de main d'œuvre se soldant par une augmentation significative des coûts dans certains métiers en tension : personnel de crèche, métiers du secteur social et médico-

social, police municipale, etc. Et de nouveaux marchés pourraient subir des révisions très significatives de tarifs à l'occasion de leur renégociation.

Si certains facteurs inflationnistes sont irréversibles, d'autres comme le surcoût énergétique pourraient retrouver à moyen terme un niveau plus normatif.

La municipalité a fait le choix de préserver le renforcement de son action et de ses compétences humaines malgré ces contraintes budgétaires externes, au prix d'une baisse prévisionnelle du niveau du résultat de fonctionnement.

L'objectif annuel de 2 M€ respecté depuis 2019 pourrait être amené à se rapprocher d'un résultat de 1,5 M€ sur les prochaines années, sans que cela ne nuise à la capacité d'investissement de la Ville.

On rappellera par ailleurs la hausse continue des engagements financiers imposés au titre de la péréquation et du logement social, pris en compte dans la perspective budgétaire.

Dans ce contexte, l'équipe municipale n'envisage pas de modification de la fiscalité locale sur la période, avec une exception : le taux de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) perçue par l'intercommunalité en charge de cette compétence spécifique. Les premières estimations de renégociation par POLD du marché d'enlèvement des ordures ménagères font état d'un risque de hausse significative des tarifs qui pourrait conduire à une révision de ce taux.

B. LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2024-2026

Le plan pluriannuel d'investissement ne constitue pas un plan d'exécution, celui-ci étant fixé année après année dans le cadre budgétaire. Il a vocation à positionner les différents projets d'investissement dans le temps pour évaluer la capacité de financement de la municipalité.

Les principaux projets programmés sur la période 2024-2026 sont les suivants :

Programmation pluriannuelle des grands investissements 2024-2026	Dépenses prévisionnelles	Recettes attendues	Montant net
Construction médiathèque	3 507 k€	1 775 k€	-1 732 k€
Rénovation restaurant municipal	1 249 k€	979 k€	-271 k€
Opération Hôtel de ville (1)	1 400 k€	125 k€	-1 275 k€
Rénovation restaurant Bogart & Square Croix Blanche	780 k€	687 k€	-93 k€
Etudes aménagement du Centre-Ville	620 k€	410 k€	-210 k€
Réaménagement complexe sportif Yves du Manoir	658 k€	428 k€	-230 k€
Projet skate-parc Haras Lupin	540 k€	385 k€	-155 k€
Réseau de vidéoprotection-fibre noire	100 k€	000 k€	-100 k€
Rénovation et renaturation cours d'écoles	1 161 k€	595 k€	-566 k€
Rénovation énergétique des bâtiments	2 080 k€	1 380 k€	-700 k€
Etudes EAJE	045 k€	000 k€	-045 k€
TOTAL GENERAL	12 140 k€	6 764 k€	-5 376 k€

(1) l'opération de l'Hôtel de ville ne devrait débuter qu'en fin de période limitant les recettes acquises sur la période 2024-2026.

On notera que le projet médiathèque-restaurant municipal impacte significativement le montant des investissements 2023 et 2024, avant un retour à un niveau plus normatif en 2025 et 2026, une fois ce projet livré.

Le plan pluriannuel s'organise autour des quatre thématiques suivantes :

- La transition écologique

La transition écologique est au cœur de la réflexion et du développement des projets municipaux en investissement comme en fonctionnement. L'approche de « ville durable » est favorisée dans le cadre du dispositif « Territoire engagé, transition écologique – climat-air-énergie » (ex Cit'ergie) qui se poursuit. Plusieurs projets poursuivent des objectifs communs d'amélioration de la qualité de vie, de développement de l'attractivité de Vaucluse et de neutralité carbone en réduisant les émissions de gaz à effet de serre :

- Réaménagement et mise en valeur du parc de la Croix Blanche en vue notamment de réorganiser et végétaliser le parking du cinéma, désimpermeabiliser le site, requalifier les accès, sécuriser le site
- Aménagement de parkings sécurisés (Véligo) à proximité immédiate de la gare SNCF et implantation d'arceaux vélos répartis sur l'ensemble du territoire de la commune
- Engagement des premiers chantiers de rénovation thermique et énergétique à la suite de la phase d'audit conduite en coordination

avec le nouveau marché relatif au chauffage des bâtiments municipaux et développement des énergies renouvelables et en parallèle d'actions d'amélioration des régulations

En matière de renaturation en ville et de lutte contre les îlots de chaleur, la Ville poursuit le développement de cours « oasis » ; en 2024, il s'agira de l'école élémentaire des *Peupliers* et du jardin de la crèche municipale des *Jardins*. Par ailleurs, la Ville reconduit sa politique de plantations de nouveaux arbres sur l'ensemble du territoire.

- La poursuite des aménagements des sites sportifs

Si les années 2000 ont permis l'acquisition des fonciers sportifs communaux (*Yves du Manoir* et *Haras Lupin*), il est désormais indispensable de procéder à l'aménagement et l'équipement complet de ces sites, tant sur le volet de la rénovation énergétique que d'un point de vue sécuritaire et fonctionnel. Ainsi, les terrains doivent répondre aux pratiques sportives qu'elles soient scolaires, associatives ou en accès libre. A ce titre un assistant à maîtrise d'ouvrage a été désigné pour accompagner le projet de rénovation et de réaménagement du complexe sportif *Yves du Manoir*.

- Le réaménagement maîtrisé du centre-ville dans le prolongement de l'étude urbaine

Le projet urbain de centre-ville doit permettre le développement d'espaces publics pacifiés, de lieux de vie, des déplacements actifs, la réintroduction d'une strate végétale tout en intégrant une offre de logements, de commerces et de services répondant aux enjeux démographiques et aux besoins de la population. En ce sens, la construction de la médiathèque *A la Folie*, l'agrandissement et la rénovation du restaurant *Le Bogart*, la création du cabinet médical de *La Croix Blanche* et le réaménagement du parc de *La Croix Blanche* et de *La Montgolfière* participent à cette dynamique et constituent une première tranche de programmation.

- La modernisation et la sécurisation de l'action publique :

L'opération relative à l'agrandissement et à la rénovation de l'hôtel de ville permettra en premier lieu de regrouper les services administratifs en un lieu unique. En outre, ce projet aura pour avantage de traiter le volet énergétique de ce bâtiment et d'offrir un espace modernisé et fonctionnel.

S'en suivront une optimisation des coûts de fonctionnement et une libération de fonciers à valoriser à la vente ou à la location en fonction des projets des mandatures suivantes.

Parallèlement, le projet fibre – vidéoprotection dotera la Ville d'une boucle de fibre locale rendant possible une interconnexion des bâtiments communaux, facilitant le développement d'une GTB (gestion technique du bâtiment) et contribuant à l'installation de 45 caméras de vidéoprotection.

Le niveau de subventionnement des opérations listées a été estimé de manière prudente et fait ressortir un taux moyen de subventionnement de 67% sur les dépenses HT.

Sur cette base, le plan pluriannuel se présente comme suit :

Plan pluriannuel d'investissement	PPI 2024	PPI 2025	PPI 2026	TOTAL PPI 2024-2026
Investissements courants	2 013 k€	1 631 k€	1 471 k€	5 115 k€
Investissements gdes opérations	7 799 k€	1 090 k€	1 990 k€	10 879 k€
Remboursement emprunt	444 k€	222 k€	232 k€	898 k€
Total dépenses	10 256 k€	2 943 k€	3 693 k€	16 893 k€
Autofinancement	804 k€	1 500 k€	1 500 k€	3 804 k€
Subventions	5 022 k€	815 k€	980 k€	6 817 k€
FCTVA	806 k€	1 608 k€	441 k€	2 855 k€
Autres recettes	190 k€	056 k€	056 k€	302 k€
Total recettes	6 822 k€	3 979 k€	2 977 k€	13 779 k€
Solde d'investissement	-3 434 k€	1 036 k€	-716 k€	-3 114 k€

Acq. Logements sociaux	1 160 k€	862 k€	862 k€	2 884 k€
Cessions Logements sociaux	304 k€	1 000 k€	1 000 k€	2 304 k€
Surcharges foncières	230 k€	400 k€	420 k€	1 050 k€
Solde logement social	-1 086 k€	-262 k€	-282 k€	-1 630 k€

Solde général	-4 520 k€	774 k€	-998 k€	-4 744 k€
----------------------	------------------	---------------	----------------	------------------

Encaissement bail les Tilleuls	948 k€			
<i>Trésorerie au 31/12 (reports inclus)</i>	<i>4 958 k€</i>	<i>5 732 k€</i>	<i>4 734 k€</i>	
<i>Endettement</i>	<i>2 662 k€</i>	<i>2 440 k€</i>	<i>2 208 k€</i>	

En synthèse, le PPI s'équilibre sans recours à l'emprunt et en préservant une réserve de trésorerie supérieure à 4,7M€ en fin de période (hors remboursement anticipé de dette) malgré une hypothèse de programmation ambitieuse.

C. EVOLUTION PREVISIONNELLE DE L'ENDETTEMENT

La ville de Vaucresson n'a pas prévu de recourir à l'emprunt sur la période 2025-2026.